



ACADÉMIE DE NANTES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide d'accueil 2025 2026

Bienvenue dans l'académie de Nantes



AUX CÔTÉS DES PERSONNELS D'ÉDUCATION DEPUIS 120 ANS

Pour adhérer à L'ASL



→ Téléchargez le bulletin d'adhésion



→ Contactez votre délégation

<https://www.autonome-solidarite.fr/delegation/delegation-de-loire-atlantique/>





Je souhaite la bienvenue dans l'académie de Nantes et la région académique Pays de la Loire à toutes celles et tous ceux qui nous rejoignent, qu'ils soient lauréats de concours de recrutement et stagiaires, titulaires en provenance d'une autre académie ou nouveaux professeurs contractuels.

Vous entrez dans une académie très attractive, où les élèves réussissent bien, comme en témoignent leurs résultats aux examens et évaluations nationales. La région des Pays de la Loire bénéficie également d'un dynamisme économique et de besoins élevés de qualification auxquels nous nous faisons fort de répondre.

Pour cela, nous devons veiller à ne laisser aucun élève au bord du chemin, en faisant de l'école un lieu d'expression des capacités et potentiels de chacun mais aussi d'équité et d'émancipation. Notre rôle est de lutter contre toute forme d'assignation, qu'elle soit d'ordre sociale, territoriale ou de genre.

En formant les talents et les citoyens de demain, c'est la cohésion de notre société au sein et autour de l'école de la République que nous renforçons au quotidien.

Plus que jamais, nous mettons en œuvre cette ambition grâce à notre projet académique qui se décline en quatre axes :

- Réussir ensemble
- Améliorer l'égalité des chances
- Faire du bien-être de tous un objectif partagé
- Innover et s'engager pour répondre aux défis du 21^e siècle

Je vous adresse tous mes vœux de bonheur personnel et professionnel dans notre belle académie.

Katia BÉGUIN

Rectrice de la région académique Pays de la Loire
 Rectrice de l'académie de Nantes
 Chancelière des universités



Votre région académique	p 5
- Données générales	p 5
- La région académique Pays de la Loire	p 6
- Quelques chiffres clés	p 7
La gouvernance de l'académie	p 8
- La Rectrice d'académie	p 8
- Le Secrétaire général d'académie	p 8
- Les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale (DASEN)	p 8
- La Délégation Académique à l'Évaluation et à la Pédagogie (DAEP)	p 9
- La Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC)	p 9
- La Délégation Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation (DRAIO)	p 9
- La Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif (DRANE)	p 9
L'organigramme et les adresses utiles	p 10
Valeurs de la République et égalité des chances	p 12
- Les valeurs de la République	p 12
- Les dispositifs en faveur de l'égalité des chances	p 13
- L'école inclusive	p 15
- La lutte contre le harcèlement entre élèves	p 15
Votre département	p 16
- Loire-Atlantique	p 16
- Maine-et-Loire	p 18
- Mayenne	p 20
- Sarthe	p 22
- Vendée	p 24
Projet académique 2023 - 2027	p 26
- Feuille de route académique des savoirs fondamentaux	p 28
Votre école ou votre établissement dans son territoire	p 30
- Les circonscriptions du 1 ^{er} degré	p 30
- Les bassins de formation	p 30
- Les CLEE	p 31

- Les labels "Lycée des métiers" et "Campus des métiers et des qualifications"	p 31
- Votre inspecteur référent	p 32
- Vos contacts pour enrichir votre enseignement	p 33

Votre vie professionnelle et votre carrière p 34

- Revaloriser le métier d'enseignant	p 34
- Vos droits et obligations	p 34
- La gestion de votre carrière	p 35
- Le mentorat au bénéfice des jeunes enseignants	p 36
- La GRH de proximité	p 36
- Le service social en faveur des personnels	p 37
- Vos droits à la formation	p 38
- Les mobilités	p 40
- La Mission Académique de l'Encadrement	p 40
- Les instances de dialogue social	p 41
- Vos services et ressources numériques	p 42
- L'utilisation responsable du numérique	p 44
- Votre traitement, vos prestations et remboursements de frais	p 46
- Votre protection sociale	p 47
- L'action sociale dans l'académie	p 48
- Vous avez besoin d'aide	p 49
- Vous cherchez des informations sur votre retraite	p 50
- Santé, prévention et sécurité	p 51
• L'accompagnement des personnels en situation de handicap	
• Le plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations	
• La santé et la sécurité au travail	

Calendrier des temps forts 2025-2026 p 54

Glossaire p 55

Données générales



LE TERRITOIRE

32 082 km² de territoire

5 départements : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée

3 900 000 habitants (Source : Bilan démographique INSEE - avril 2025)



LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS

2 700 écoles (1 862 publiques, 838 privées)

413 collèges (249 publics, 164 privés)

139 lycées d'enseignement général, technologique et polyvalents (73 publics, 66 privés)

51 lycées professionnels et Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) (34 publics, 17 privés)

281 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) dont 4 GRETA-CFA

La région académique Pays de la Loire

Créée en application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015 mettant en place les régions académiques, la région académique Pays de la Loire épouse les contours de la région des Pays de la Loire. Mono-académique, elle comprend uniquement l'académie de Nantes.

Cinq départements composent la région où vivent 3 900 000 ligériennes et ligériens : la Loire-Atlantique (44), le Maine-et-Loire (49), la Mayenne (53), la Sarthe (72) et la Vendée (85). La croissance démographique dans la région est soutenue depuis dix ans (+ 5,9 % sur la période 2015-2025) et deux fois plus élevée qu'en France Métropolitaine (+ 3,2 %). Depuis plusieurs années, la région des Pays de la Loire se situe au troisième rang pour son dynamisme démographique. Le système éducatif y tient une place très importante puisque 895 240 jeunes (23 % de la population) sont élèves, apprentis ou étudiants.

Les Pays de la Loire s'appuient sur un tissu économique riche et disposent d'un savoir-faire reconnu dans de nombreux domaines : mécanique et matériaux, électronique, informatique, aéronautique, génie naval et plaisance. L'agriculture et l'agroalimentaire constituent le premier secteur économique du territoire. Le tourisme arrive en deuxième position, participant activement à l'économie de la région en matière de revenu et d'emploi, en particulier sur sa façade maritime.



L'académie de Nantes se caractérise par une offre de formation particulièrement diversifiée, une part de l'enseignement professionnel supérieure à la moyenne nationale, une place de l'enseignement privé sous contrat importante (51% des élèves en Vendée, 42% en Maine-et-Loire, 37% en Mayenne, 36% en Loire-Atlantique et 20% en Sarthe) et un taux de jeunes (âgés de 18 à 24 ans) ayant quitté prématurément le système scolaire relativement bas (7%). Les taux de réussite aux trois baccalauréats sont supérieurs aux moyennes nationales. Les résultats pour la session 2025 : 97,9 % au baccalauréat général, 93,1% au baccalauréat technologique et 88,9% au baccalauréat professionnel.



Quelques chiffres clés
(Rentrée 2024)



LES ÉLÈVES

895 240

élèves, apprentis et étudiants, soit 23 % de la population
de la région des Pays de la Loire



LE BUDGET

4,207

milliards d'euros de budget (enseignement scolaire)



LES PERSONNELS

73 093

personnels (public + privé + enseignement supérieur + Jeunesse et Sports)



La Rectrice de la région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'académie de Nantes, Chancelière des universités

L'académie est placée sous l'autorité de la Rectrice nommée par décret du président de la République en conseil des ministres. Représentante de la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, elle met en application la politique éducative définie au niveau national en l'inscrivant dans le contexte régional et dans le cadre académique. La Rectrice dirige la région académique Pays de la Loire, constituée uniquement de l'académie de Nantes. Elle est l'interlocutrice des autorités régionales (préfet de région, présidente du conseil régional).

La Rectrice est en outre chancelière des universités. Elle assure la coordination des enseignements supérieurs avec les autres degrés d'enseignement. Elle assure un contrôle a posteriori sur les établissements et peut faire appel des décisions prises.

La Rectrice est secondée dans sa tâche par le Directeur de cabinet, en charge de la communication et des relations extérieures. Le cabinet assure la préparation et le suivi des activités de la Rectrice et organise les échanges avec les autres niveaux du système éducatif et les partenaires extérieurs. Le directeur de cabinet est par ailleurs le chef du Service de Défense et de Sécurité Académique (SDSA), chargé de la protection des espaces scolaires, des personnels et des élèves. Dans ce cadre, il travaille en étroite collaboration avec le conseiller sécurité et la conseillère technique établissements et vie scolaire de la Rectrice.

Le Secrétaire général de la région académique, Secrétaire général de l'académie

Le Secrétaire général de l'académie est chargé, sous l'autorité de la Rectrice, de l'administration de l'académie et participe à la mise en œuvre de sa politique éducative. Il assure la coordination de l'ensemble des services administratifs du rectorat et contribue au dialogue social académique. Le Secrétaire général supplée la Rectrice en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci.

Le Secrétaire général est assisté de trois secrétaires généraux adjoints. Ils sont chargés de missions particulières se rapportant à l'administration de l'académie : le directeur des ressources humaines, la directrice de la prospective et des moyens et la directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur.

Les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale

Les Directrices et Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) participent à l'équipe de direction de l'académie et représentent la Rectrice dans leur département. Sous l'autorité de cette dernière, ils sont chargés d'animer et de mettre en œuvre la politique éducative et la stratégie académique dans le 1^{er} et le 2nd degrés sur leur territoire.

La Délégation Académique à l'Évaluation et à la Pédagogie (DAEP)

Responsable de la mise en place des orientations nationales et académiques en matière de pédagogie et d'évaluation des établissements scolaires, la DAEP veille à ce que la pédagogie soit au cœur du fonctionnement académique. Cette délégation rassemble les structures d'appui à l'action pédagogique (voir p. 33) : cellule d'innovation (CARDIE), éducation artistique et action culturelle (DAAC), relations internationales (DRAREIC) ou encore scolarisation des enfants allophones et issus de familles itinérantes (CASNAV). La directrice de la pédagogie coordonne le travail entre les collèges académiques des inspecteurs pédagogiques et celui des animateurs de bassins en liaison avec les DASEN.

La Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC)

La DRAFPIC participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique académique en matière de formation professionnelle. Ses missions s'inscrivent dans une approche globale de la formation professionnelle mais également dans la dynamique de la formation tout au long de la vie : en travaillant sur l'évolution de l'offre de formation, en lien avec les orientations définies par la Rectrice et le président de région, en recherchant une complémentarité entre la formation initiale et la formation continue ou encore en organisant le dialogue avec les branches professionnelles et les partenaires institutionnels.

Le réseau de formation continue comprend 281 centres de formation d'apprentis, dont 4 GRETA-CFA qui accueillent chaque année environ 13 000 stagiaires.

La Délégation Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation (DRAIO)

La DRAIO participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique académique en matière d'orientation. Pour ce faire, elle fixe le cadre général des procédures d'orientation et d'affectation puis analyse leur déroulement et leurs résultats. Elle coordonne également l'activité des CIO, organise des activités d'information et de formation et assure le suivi des relations avec les partenaires clés de l'académie dans ce domaine : ONISEP, conseil régional, organismes socio-professionnels, associations...

La Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif (DRANE)

La mission de la DRANE consiste à piloter le déploiement des ressources numériques dans les écoles et les établissements, et à former les personnels aux usages numériques. Cette stratégie nationale et académique vise à renforcer la réussite scolaire, favoriser l'insertion des élèves dans la vie contemporaine et à renforcer les liens avec les familles. Pour mettre en œuvre la politique académique, la DRANE travaille étroitement avec l'encadrement pédagogique (DASEN, inspecteurs territoriaux et chefs d'établissement), les services académiques ainsi qu'avec des partenaires extérieurs : Canopé, les universités ou encore les collectivités.



RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Organigramme de la région académique et de l'académie

Rectrice de la région académique
Pays de la Loire
Rectrice de l'académie de Nantes
Chancelière des Universités
Katia BÉGUIN

Secrétaire général de région académique
Secrétaire général d'académie
Philippe DIAZ

**DSDEN
Loire-Atlantique**
Gilles NEUVIALE

**DSDEN
Maine-et-Loire**
Sandrine BODIN

**DSDEN
Mayenne**
Fabien AUDY

**DSDEN
Sarthe**
Dominique POGGIO

**DSDEN
Vendée**
Elisabeth FARINA-BERLIOZ

Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines
(DRH)
Arnaud SIMON

Secrétaire générale adjointe
Directrice des moyens (DM)
Annie FORVILLE

**Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports (DRAJES)**
Alexandre MAGNANT

Pôle jeunesse, engagement, éducation
populaire

Pôle sport et activités physiques

Pôle certifications, formations
professions

Mission vie associative

**Délégation régionale à la formation
professionnelle initiale et continue
(DRAFPIC)**
Vincent BAEY

Formation initiale (DAFPIC FI)

Formation continue (DAFPIC FC)

Relations éducation-économie (REE)

Campus des Métiers
et des Qualifications (CMQ)

Mission de contrôle pédagogique
des formations par apprentissage (MCPA)

Dispositif académique
de validation des acquis (DAVA)

Centre académique
de formation continue (CAFOC)

**Délégation régionale académique
de l'information
et de l'orientation (DRAIO)**
Madiha HADI

**Délégation à la persévérance scolaire
et à l'insertion (DAPSI)**
Anne LE MAT

**Délégation régionale académique
à la recherche et à l'innovation
(DRARI)**
Pierre-Yves MANACH

**Délégation à l'action éducative
et à la pédagogie (DAEP)**
Direction de la pédagogie
Véronique BLUTEAU-DAVY

Cellule vie scolaire (PVS)

Action culturelle (DAAC)

Relations Internationales (DAREIC)

Innovations pédagogiques (CARDIE)

Scolarisation des Nouveaux Arrivants
et des enfants du Voyage (CASNAV)

Délégation régionale académique
au numérique Éducatif (DRANE)

Pôle santé social handicap (PSSH)

Centre de Liaison de l'Enseignement et
des Médias d'Information (CLEMI)

**Division des personnels enseignants
des établissements publics (DIPE)**
Frédérique SIMON

**Division de l'enseignement privé
(DEP)**
Corinne LAMBERT

**Division des personnels
administratifs,
techniques et d'encadrement
(DIPATE)**
Laurence INISAN

**Service de l'accompagnement
éducatif (SAE)**
Julien PUÉ

**École académique de la
formation continue
(EAFC)**
Cécile BETERMIN

**Division académique des pensions
et des prestations (DAPP)**
Murielle CHANTREAU

Cellule ressources humaines

Service de médecine du personnel

Service social des personnels

Division des moyens (DM)
Sébastien LORET

Pôle qualité
Emanuelle LARDENNOIS

**Division du Budget et des Finances
(DBF)**
Rachelle MEGEOK

**Service de l'évaluation,
de la prospective et de la
performance (SEPP)**
Cyril HERVY

Pôle santé
et sécurité au travail

**Cabinet
de la Rectrice**
Jean-Michel MOREAU
•
**Service défense
et sécurité académique
(SDSA)**
•
Pôle Communication

Collège des IA-IPR
Fabien VAUTOUR

**Correspondants territoriaux
de l'Inspection Générale**
Laurent CELLIER
Jean-Michel COIGNARD
Jean-Michel PAGUET

Collège des IEN EG-ET-IO
Marie-Line BOURGOUIN

Médiateurs académiques
Gérard BOCCANFUSO
Jean-Paul FRANCON
Patrice HERZECKE
Xavier VINET

Collège des IEN 1^{er} degré
Marie-Pierre LARAUFIE

**Secrétaire générale adjointe
Directrice
de l'organisation générale
et de l'enseignement supérieur
(DOGES)**
Christelle DURAND

**Direction régionale académique
des systèmes d'information (DRASI)**
Sonia MARTIN-ABDOULKARIM

**Direction des examens et concours
(DEC)**
Jean-Eudes AYMER

**Service des affaires juridiques
(SAJ)**
Béatrice PENIN

**Division de l'enseignement supérieur
(DESUP)**
Recrutement en cours
•
**Service des constructions
universitaires (SCUS)**
Gilles BLANCHARD
•
**Division du fonctionnement du
rectorat et des affaires générales
(DIFAG)**
Pierre-Yves MORVAN
•
**Service immobilier des bâtiments
administratifs académiques (SIBAA)**
Vincent RACOUPEAU



Annuaire des services du rectorat



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Nantes

www.ac-nantes.fr

Mél: contact@ac-nantes.fr

Site de la Houssinière

4 chemin de la Houssinière - Nantes - T 02 40 37 37 37

Site Margueritte

8 rue du Général Margueritte - Nantes - T 02 51 86 30 30

Site de la Jonelière

Chemin de l'Herbergement - Nantes - T 02 40 37 37 37

Service Académique d'Information et d'Orientation

32 rue du Fresche Blanc - Nantes - T 02 40 14 64 90

Maison de l'Administration Nouvelle

9, rue Viviani - Nantes - T 02 40 37 37 37

Les Valeurs de la République

La transmission des valeurs de la République aux élèves est une mission essentielle du service public d'Éducation et de ses personnels. L'École se mobilise aux côtés de ses partenaires pour les faire vivre et cela engage la responsabilité de tous les membres de la communauté éducative. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de cette mobilisation. De l'école au lycée, le parcours citoyen s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent conscience de leurs droits, de leurs devoirs, de leurs responsabilités.

L'Académie accompagne chacun de ses personnels dans la mise en œuvre de sa mission. Le plan national de formation Valeurs de la République et Laïcité, déployé et mis en œuvre par une équipe de formateurs chevronnés, permet à chacune et chacun de consolider ses connaissances et ses compétences.

L'équipe académique Valeurs de la République est pilotée par sa coordonnatrice (la conseillère technique établissements et vie scolaire - CT-EVS). Cette équipe pluridisciplinaire apporte un soutien concret aux écoles et établissements, notamment en situation de crise : elle peut se déplacer rapidement sur site pour soutenir les personnels et proposer des réponses pédagogiques, réglementaires, disciplinaires en fonction des situations rencontrées.

Elle dispose d'une adresse électronique permettant aux directeurs d'école, aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux chefs d'établissement de les saisir directement : eavr@ac-nantes.fr et, en cas de fait grave, elle peut solliciter la cellule ministérielle de veille et d'alerte, l'équipe nationale Valeurs de la République ou le Conseil des Sages de la laïcité en cas de fait grave.



Les dispositifs en faveur de l'égalité des chances

L'égalité des chances est un axe fort des politiques éducatives nationales. Les dispositifs et actions mis en place ont pour objectif de donner à chaque élève les mêmes chances, quelles que soient ses origines sociales ou territoriales, notamment en termes d'acquisition de connaissances et de compétences mais aussi de réussite aux examens.

Pour en savoir plus : www.ac-nantes.fr rubrique politique éducative - la réussite de tous les élèves

Les REP et REP + (Réseaux d'Éducation Prioritaire)

La politique d'éducation prioritaire se fonde sur des réseaux, généralement composés d'un collège et des écoles du secteur :

- les REP regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire ;
- les REP+ concernent les quartiers ou secteurs qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés du territoire.

Les enseignants y disposent de conditions particulières d'exercice pour développer des pratiques pédagogiques et éducatives cohérentes, bienveillantes et exigeantes, adaptées aux besoins des élèves et inscrites dans la durée. L'éducation prioritaire dans l'académie de Nantes regroupe 29 collèges et 156 écoles (maternelles et élémentaires).

Loire-Atlantique : 10 collèges (dont 4 en REP +) et 69 écoles (dont 36 en REP +) ;

Maine-et-Loire : 7 collèges (dont 2 en REP +) et 32 écoles (dont 7 en REP +) ;

Mayenne : 1 collège en REP+ et 4 écoles en REP + ;

Sarthe : 7 collèges (dont 3 en REP +) et 36 écoles (dont 19 en REP +) ;

Vendée : 4 collèges en REP et 15 écoles en REP.

Les Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA)

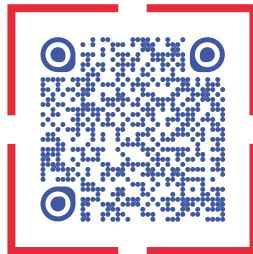
Expérimentés par l'académie de Nantes depuis la rentrée 2021, les contrats locaux d'accompagnement s'inscrivent dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales à l'école. Destinés à introduire plus de progressivité dans l'allocation des moyens à partir d'une prise en compte renforcée des besoins, ils concernent des écoles et des établissements qui peuvent être socialement proches de l'éducation prioritaire, ou situés dans des territoires confrontés à des chocs conjoncturels, ou bien ayant des besoins d'accompagnement particuliers identifiés. Vingt-trois écoles, treize collèges et cinq lycées professionnels sont concernés.

Les Lycées de la Nouvelle Chance (LNC)

Les Lycées de la Nouvelle Chance sont des éléments de réponse au décrochage scolaire et au droit au retour en formation. Ils permettent aux jeunes de moins de 25 ans sortis du système scolaire de préparer à nouveau un baccalauréat. Ces lycées s'appuient sur la personnalisation de l'accompagnement et le tutorat. Cinq établissements sont ouverts dans l'académie de Nantes (Nantes, Angers, Laval, Le Mans, La Roche-sur-Yon).

**Les Internats d'excellence**

Les internats d'excellence sont un des outils majeurs pour lutter contre les déterminismes sociaux et donner accès à la réussite scolaire. Ils proposent un projet éducatif et pédagogique construit en collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires de l'éducation nationale. Le label "Internat d'excellence" constitue une reconnaissance institutionnelle du travail accompli par les équipes des collèges et lycées. L'académie de Nantes compte neuf internats d'excellence (cinq collèges et quatre lycées), répartis dans les cinq départements.



L'école inclusive



L'école inclusive s'engage à offrir à chaque élève, quels que soient ses différences et ses besoins spécifiques, un environnement éducatif qui favorise sa réussite. Sa pleine effectivité est une des priorités de l'académie de Nantes. Elle s'exprime à travers le renforcement de l'accessibilité pédagogique et de l'accompagnement notamment des élèves reconnus institutionnellement handicapés. C'est ainsi que

certains ont besoin de bénéficier d'un accompagnement renforcé, par exemple par l'intervention d'un enseignant spécialisé, comme c'est le cas à travers les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

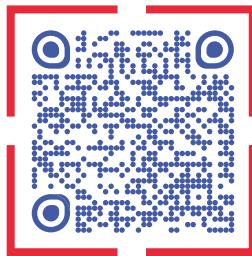
Dans ce contexte, les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) jouent un rôle essentiel. Ils permettent de mobiliser et d'ajuster les accompagnements humains en fonction des besoins de chaque élève en situation de handicap disposant de la notification idoine, tout en favorisant leur participation au sein des classes ordinaires. De plus, dès cette rentrée, les cinq départements de l'académie s'engagent dans le déploiement de pôles d'appui à la scolarité (PAS) préfigurateurs. Le PAS, nouveau dispositif d'accompagnement, sera au service de la réussite de tous les élèves ayant des besoins spécifiques. Au travers, notamment, d'un partenariat renforcé entre l'Éducation nationale et l'Agence régionale de santé.

Enfin, l'école inclusive encourage la coopération avec les différents acteurs de l'éducation, tels que les familles, les professionnels du médico-social ou de Santé, avec comme ambition partagée de construire ensemble des parcours éducatifs inclusifs et sécurisés.

La lutte contre le harcèlement entre élèves

L'académie de Nantes a à cœur de ne laisser personne au bord du chemin. Le plan de prévention académique inscrit la lutte contre le harcèlement dans l'amélioration systémique du climat scolaire et dans la lutte contre toutes les formes de violence. Le rectorat s'est doté d'une ligne téléphonique dédiée (02 40 37 33 33), qui complète le numéro vert national (30 18) mis en place par le ministère ainsi qu'un formulaire de signalement en ligne. L'équipe de lutte contre le harcèlement entre élèves est constituée de 2 référentes académiques et de 5 référents départementaux.

En personnes ressources, elles travaillent en étroite collaboration afin de garantir un soutien aux familles ainsi qu'aux établissements dans les situations avérées de harcèlement.



pHARe

Loire-Atlantique

C'est avec une grande joie que toute l'équipe de la Direction départementale des services de l'Éducation nationale et moi-même vous accueillons dans ce magnifique département de la Loire-Atlantique.

Dynamique sur le plan économique, innovant, il offre aussi et surtout une multitude de paysages et propose une diversité culturelle propres à l'épanouissement de chacune et chacun.

La très bonne réussite scolaire de l'ensemble des jeunes de ce département est sans doute ce qui fait sa principale force. Paradoxalement, elle s'accompagne d'un certain nombre d'écarts qui interrogent dans de nombreux territoires.

C'est le sens de la très forte mobilisation attendue de l'ensemble des équipes d'écoles ou d'établissements pour répondre aux orientations nationales et académiques du service public d'éducation : combler ces écarts et favoriser, partout, par l'action de chacun, et aujourd'hui, la vôtre, l'égalité réelle des chances.

Vous rejoignez donc un département riche d'enjeux pédagogiques et éducatifs, depuis la nécessaire maîtrise des savoirs fondamentaux, jusqu'à l'ouverture du champ des possibles pour chacun, en chaque point du territoire.

Vous y jouerez très vite un rôle déterminant, et pour cela, vous pouvez compter, d'ores et déjà, sur le soutien et l'appui de l'ensemble de l'équipe de la direction départementale.

Je vous adresse tous mes vœux de réussite, personnelle, professionnelle, et vous exprime toute ma confiance à l'heure de vous accueillir en Loire-Atlantique.



GILLES NEUVIALE

Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique

Quelques chiffres... (public + privé)

6815 km² de territoire

1498959 habitants

(Source Bilan démographique INSEE - avril 2024)

265 556 élèves

4 bassins

22 circonscriptions

795 écoles

139 collèges

55 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

23 lycées professionnels et EREA



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique

8 rue du Général Margueritte

BP 72 616

44 326 Nantes CEDEX 3

Tél: 02 51 81 74 74

Mél: ce.ia44@ac-nantes.fr

www.ia44.ac-nantes.fr

Maine-et-Loire

C'est avec beaucoup de plaisir que toute l'équipe de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire et moi-même vous accueillons pour cette nouvelle année scolaire 2025-2026. Vous rejoignez un département riche d'histoire et de culture, terre natale de figures emblématiques comme Mathilde Alanic, femme de lettres, écrivaine et conférencière ou encore Yves Robert, réalisateur, scénariste et acteur.

Notre département, au dynamisme économique fort et à l'engagement associatif important, offre un cadre propice à l'épanouissement de chacun. Ensemble, nous œuvrons pour l'éducation, la jeunesse, l'engagement, le sport et la vie associative. Votre arrivée est une véritable opportunité pour enrichir nos actions, renforcer notre collectif et contribuer collectivement à l'équité républicaine. Si les élèves du département de Maine-et-Loire réussissent bien scolairement, nous avons à relever ensemble le défi que cela soit combiné à une ambition affirmée pour toutes et tous. Chacun, chacune d'entre vous, de la maternelle au post-bac, dans ses fonctions au service de la jeunesse, a un rôle clé à jouer pour ouvrir à nos jeunes le champ des possibles.

Nous vous souhaitons une année riche en projets et en réussites. Vous pouvez compter sur notre soutien et notre collaboration pour mener à bien vos missions. Bienvenue dans le Maine-et-Loire, et que cette année soit synonyme de succès et d'accomplissements pour toutes et tous !



Sandrine BODIN

Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Maine-et-Loire

Quelques chiffres... (public + privé)

7166 km² de territoire

832 858 habitants

(Source Bilan démographique INSEE - avril 2024)

145 939 élèves

4 bassins

15 circonscriptions

641 écoles

92 collèges

29 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

10 lycées professionnels et EREA



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale du Maine-et-Loire
Cité administrative - 15 bis rue Dupetit-Thouars
49047 Angers CEDEX
Tél: 02 41 74 35 35
Mél: ce.ia49@ac-nantes.fr
www.ia49.ac-nantes.fr

Mayenne

Bienvenue en Mayenne !

Vous rejoignez un département à taille humaine, où les liens de proximité sont forts et où l'on croit profondément à la force du collectif.

Ici, il fait bon vivre et il fait bon enseigner.

Vous allez exercer un métier profondément généreux et exigeant, qui demande à la fois rigueur, créativité et bienveillance.

Développer l'esprit critique de nos élèves afin qu'ils deviennent des citoyens éclairés et responsables, les accompagner dans leurs apprentissages et leurs parcours de formation pour que chacun trouve sa voie et s'épanouisse : tels sont les défis qui sont les nôtres.

Notre feuille de route départementale se décline en 4 priorités :

- **lutter contre les inégalités** sociales, territoriales ou de genre ;
- **garantir une école pleinement inclusive**, qui s'adapte aux besoins de tous les élèves ;
- **favoriser l'accrochage scolaire** en développant des pratiques pédagogiques qui consolident les apprentissages et suscitent l'envie d'aller toujours plus loin ;
- **renforcer l'engagement** des élèves dans et hors de l'école, en développant leur pouvoir d'agir.

Ici, vous trouverez des interlocuteurs disponibles, des équipes engagées et une vraie volonté de construire ensemble une école orientée vers l'avenir.

Vous allez découvrir ce territoire, ses écoles, ses habitants. Vous verrez qu'on s'y attache vite et vous-même y trouverez rapidement votre place.

Je vous souhaite une bonne installation, de belles rencontres et beaucoup de satisfaction professionnelle au service des élèves de notre département.



Fabien AUDY

Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Mayenne

Quelques chiffres... (public + privé)

5175 km² de territoire

303 859 habitants

(Source Bilan démographique INSEE - avril 2024)

51 743 élèves

2 bassins

6 circonscriptions

293 écoles

41 collèges

11 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

6 lycées professionnels



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Mayenne

Cité administrative - rue Mac Donald

BP 23 851 - 53 030 Laval CEDEX 9

Tél : 02 43 59 92 00

Mél : ce.ia53@ac-nantes.fr

www.ia53.ac-nantes.fr

Sarthe

Mesdames, Messieurs,

Je tiens, au nom de l'ensemble des personnels de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Sarthe, à vous souhaiter la bienvenue dans notre beau département.

Située au sein de la région des Pays de la Loire, la Sarthe offre des paysages variés, des Alpes Mancelles à la vallée du Loir et possède un patrimoine culturel très riche avec en particulier la cité Plantagenêt au Mans. Sa préfecture est également une des villes moyennes françaises les plus connues à travers le monde grâce à sa célèbre course automobile.

D'un point de vue scolaire, le département se distingue à la fois par sa forte représentation rurale (38 % des écoles) mais également par la proportion d'élèves situés en zone d'éducation prioritaire (12 %). L'ensemble des personnels se mobilise activement pour répondre à la diversité des élèves accueillis dans les classes afin de contribuer à leur réussite et leurs progrès.

En cohérence avec les politiques publiques éducatives et le projet académique, la Sarthe soutient une feuille de route ambitieuse pour permettre à chaque élève de trouver sa place dans un parcours scolaire porteur et valorisant. Elle induit conviction, exigence et détermination de la part de tous. Chacun de vous pourra y contribuer et compter sur l'écoute et l'accompagnement nécessaires.

En 2024/2025 le département s'est investi, dans la continuité, autour de deux priorités, l'amélioration des performances scolaires des élèves dans l'acquisition des savoirs fondamentaux et le développement de parcours d'orientation au regard du potentiel d'évolution de chaque élève.

Je vous souhaite plein épanouissement dans vos futures missions au sein de notre collectif et vous remercie par avance de votre engagement.

Très bonne installation en Sarthe.



Dominique POGLIO

Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe

Quelques chiffres... (public + privé)

6206 km² de territoire

564913 habitants

(Source Bilan démographique INSEE - avril 2024)

97180 élèves

3 bassins

10 circonscriptions

463 écoles

75 collèges

20 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

6 lycées professionnels et EREA



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Sarthe

19 boulevard Paixhans

CS 50042

72071 Le Mans CEDEX 9

Tél: 02 43 61 58 00

Mél: ce.ia72@ac-nantes.fr

www.ia72.ac-nantes.fr

Vendée

Nouvellement nommé(e) en Vendée à la faveur d'un concours ou d'une mobilité, vous rejoindrez votre poste en septembre 2025. Les personnels de la direction académique et moi-même vous adressons toutes nos félicitations et vous souhaitons la bienvenue.

La Vendée, l'un des cinq départements de l'académie, porte pleinement le projet académique 2023-2027, dont je vous invite à prendre connaissance.

Ce département offre un territoire varié comprenant littoral océanique, marais, bocage, ainsi qu'insularité. À dominante rurale, articulé autour de villes moyennes, il est structuré par le tourisme, l'agriculture, l'artisanat et l'industrie. L'environnement est propice à la qualité des apprentissages. Excellence, qualité des chances, bien-être, innovation sont au cœur des projets des écoles et établissements. Ils irriguent le collectif professionnel, auquel une véritable attention est portée, en lien avec la qualité de la vie au travail et la formation continue.

La Vendée se distingue par de bons résultats aux évaluations nationales ainsi qu'aux examens. Pour autant, étayer et encourager les élèves, en lien avec leurs familles, afin que l'ensemble des champs soient ouverts aux filles comme aux garçons dès le plus jeune âge est indispensable. Pour cela, les orientations départementales sont la transmission des savoirs fondamentaux dans un climat scolaire serein, des parcours de scolarisation accessibles et inclusifs, l'accompagnement à une orientation ambitieuse, le développement de l'esprit critique et d'une citoyenneté respectueuse, éclairée, ainsi que l'activité physique de toutes et tous au sein d'une école promotrice de santé marquée par l'héritage des Jeux et le souffle du Vendée Globe. Faire parcours pour les élèves en relation avec leurs familles constitue le terreau stimulant des échanges professionnels et partenariaux. Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) facilite le lien entre tous les temps de l'enfant et du jeune.

Vous trouverez auprès de la DSDEN, des établissements et circonscriptions tout l'accompagnement requis, ce dont je les remercie.

Je vous souhaite une agréable prise de fonction et une excellente année scolaire.



Elisabeth Farina-Berlioz

Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Vendée

Quelques chiffres... (public + privé)

6720 km² de territoire

717 667 habitants

(Source Bilan démographique INSEE - avril 2024)

113 949 élèves

2 bassins

10 circonscriptions

508 écoles

66 collèges

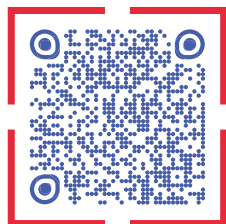
24 lycées généraux, technologiques
et polyvalents

6 lycées professionnels



Adresses utiles

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Vendée
Cité administrative Travot
BP 777 - 85020 La Roche-sur-Yon CEDEX
Tél: 02 51 45 72 00
Mél: ce.ia85@ac-nantes.fr
www.ia85.ac-nantes.fr

PROJET
ACADÉMIQUE2023
2027ACADÉMIE
DE NANTES*Liberté
Égalité
Fraternité*

Excellence

Égalité des chances

Bien-être

Innovation

Le projet académique 2023-2027 est le fruit d'un travail collectif, inspiré par la philosophie du Conseil National de la Refondation éducation, impliquant une centaine de contributeurs représentant diverses professions de l'Éducation nationale. Il vise à proposer des solutions pour mettre en œuvre les priorités nationales et académiques, en s'appuyant sur un état des lieux et l'expertise des acteurs de terrain.

Structuré autour de quatre grandes ambitions : **Réussir ensemble - Améliorer l'égalité des chances - Faire du bien-être de tous un objectif partagé - Innover et s'engager pour répondre aux défis du XXI^e siècle**, déclinées en 11 axes stratégiques, il s'adresse à toutes et à tous, acteurs de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Il donne des repères pour orienter l'action académique dans la perspective d'assurer la réussite de tous et prioritairement celle des élèves.



PARCOURS, AMBITION, ACCOMPAGNEMENT

- AXE 1.** *Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves*
- AXE 2.** *Soutenir l'ambition à tous les niveaux d'enseignement*



ÉQUITÉ, ÉMANCIPATION, RESPECT DE L'AUTRE

- AXE 1.** *Mobiliser tous les acteurs pour lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux qui entravent la réussite des jeunes*
- AXE 2.** *Faire vivre une école inclusive au quotidien*
- AXE 3.** *Affirmer la vocation de l'école à former de futurs citoyens*



ACCOMPLISSEMENT ET ÉPANOUISSEMENT

- AXE 1.** *Agir sur l'aménagement du temps, des espaces et des organisations pour améliorer les conditions de travail*
- AXE 2.** *Promouvoir la santé et la pratique sportive en toute sécurité*
- AXE 3.** *Construire ensemble un environnement propice à l'épanouissement de chacun*
- AXE 4.** *Répondre aux besoins de formation des personnels*



INVENTIVITÉ ET ENGAGEMENT

- AXE 1.** *Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leurs projets*
- AXE 2.** *Se projeter pour aller plus loin ensemble*

Feuille de route académique des savoirs fondamentaux

L'académie de Nantes se donne comme objectif de garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves et prévenir les difficultés scolaires. Pour contribuer à l'élévation du niveau général et à la réduction des inégalités qui peuvent trouver leur source dans l'inégale maîtrise de ces savoirs, la Rectrice a installé un conseil académique des savoirs fondamentaux. Celui-ci s'est doté d'une feuille de route articulée autour de quatre objectifs établis à partir du diagnostic territorial :

- Conforter une culture partagée des évaluations nationales à tous les niveaux ;
- Réduire les inégalités territoriales dans l'académie ;
- Former et accompagner les personnels sur les apprentissages fondamentaux ;
- Mesurer les progrès des élèves et l'efficacité des dispositifs spécifiques et des expérimentations pédagogiques.

Cette feuille de route académique des savoirs fondamentaux fixe les priorités et sert de référence à toutes les actions menées pour le travail sur les compétences fondamentales en français et mathématiques inscrit dans le projet académique.

pedagogie.ac-nantes.fr/savoirs-fondamentaux

COMME MOI REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Jenny, Enseignante chercheuse

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138
- BNCI - Société anonyme à direction et conseil de surveillance capital de 207 603 030 € - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 93013 PARIS - Siren n° 493 435 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit
photo : © Benjamin Jillemans - Correction : Inaigri - Merci à Jenny d'avoir prêté son visage à cette campagne.



Les circonscriptions du 1^{er} degré

Les départements de l'académie de Nantes sont divisés en circonscriptions, chacune sous la responsabilité d'un inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) pour le premier degré. L'IEN est l'interlocuteur premier des équipes pédagogiques mais aussi un interlocuteur privilégié des partenaires, élus et parents, et plus généralement des usagers de l'école.

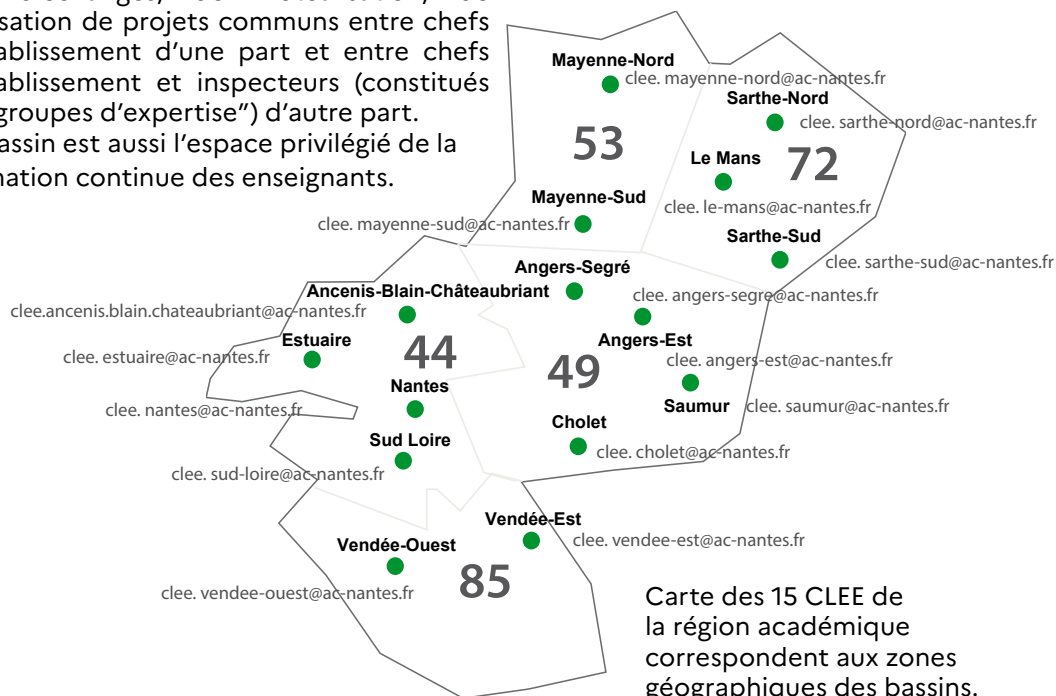
Les circonscriptions* du 1^{er} degré :

- 22 circonscriptions en Loire-Atlantique ;
- 15 circonscriptions en Maine-et-Loire ;
- 6 circonscriptions en Mayenne ;
- 10 circonscriptions en Sarthe ;
- 10 circonscriptions en Vendée.

* hors circonscriptions thématiques (au nombre de 10)

Les bassins de formation

Le bassin de formation est le territoire dans lequel un élève a une forte probabilité d'effectuer toute sa scolarité de l'école primaire jusqu'au baccalauréat. Dans un bassin, on trouve de nombreuses écoles, plusieurs collèges et un ou plusieurs lycées généraux et technologiques ainsi que professionnels. L'académie de Nantes compte 15 bassins, chacun ayant ses caractéristiques socio-économiques avec des différences en fonction de sa situation géographique. Le bassin est un lieu d'échanges, de mutualisation, de réalisation de projets communs entre chefs d'établissement d'une part et entre chefs d'établissement et inspecteurs (constitués en "groupes d'expertise") d'autre part. Le bassin est aussi l'espace privilégié de la formation continue des enseignants.



Les Comités Locaux École-Entreprise (CLEE)



Le CLEE, qui s'inscrit dans le champ de la relation école-entreprise, est une instance qui regroupe les acteurs d'un territoire (*établissements scolaires d'un bassin de formation, CIO, représentants du monde économique local, entreprises locales ou conventionnées avec l'Éducation nationale, collectivités territoriales, organisations des parents d'élèves, ...*) pour :

- faire le lien entre les établissements scolaires et les acteurs du monde économique et professionnel du territoire ;
- être force de proposition pour construire des actions territoriales de découverte des métiers et des formations ;
- impulser une réflexion sur l'image des métiers et des branches professionnelles auprès des élèves, des familles et des enseignants, ...

Les CLEE participent au traitement des sujets d'orientation, de formation et d'insertion propres aux bassins de formation et d'emplois. Ils constituent une force de réflexion, de propositions et d'actions au plus près des acteurs locaux au bénéfice des élèves des établissements scolaires.

Ils assurent et structurent les actions école-entreprise en s'appuyant sur les dispositifs locaux existants.

Contact académique : ecoleentreprise@ac-nantes.fr

Les labels "Lycée des métiers" et "Campus des métiers et des qualifications"

Les « lycées des métiers » et les « Campus des métiers et des qualifications » sont des labels qui mettent en exergue des formations, des métiers, des pôles de compétences et de coopération entre le monde économique et l'école.

Le label "Lycée des métiers" est attribué à un établissement qui s'engage dans cette démarche partenariale. Dans l'académie de Nantes, 33 établissements (20 publics et 13 privés) répartis sur les cinq départements sont labellisés.



Le label « Campus des métiers et des qualifications » permet d'identifier, au sein d'un territoire, un réseau d'acteurs réunis autour d'un secteur d'excellence. Son objectif est de mettre en valeur des formations et des métiers dans des secteurs dynamiques et générateurs d'emplois. Chaque campus, sous la direction d'un directeur opérationnel, développe des outils et des actions pour attirer les publics et orienter les parcours. Ils œuvrent également à l'adaptation des formations en fonction des besoins en compétences des entreprises. La région académique

des Pays de La Loire compte 9 campus : Aéronautique, Auto-mobilités, Bâtisseurs de constructions d'avenir, Filière alimentaire de demain, Industries créatives de la mode et du luxe, Nautisme et Energies durables.

Votre inspecteur référent

Vous êtes enseignant dans le 1^{er} degré

L'IEI de circonscription est votre référent et votre supérieur hiérarchique. Il est assisté d'une équipe de circonscription. Toute relation avec la direction académique s'effectue par son intermédiaire.

Vous êtes enseignant dans le 2nd degré

- dans les collèges et lycées, vos référents sont les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR). Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : ce.ipr@ac-nantes.fr Vous trouverez également sur le site académique les adresses électroniques individuelles des inspecteurs ;
- dans les lycées professionnels, Sections d'Enseignement Professionnel (SEP), Centres de Formations des Apprentis (CFA), Établissements régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), vos référents sont les inspecteurs de l'Éducation nationale de l'Enseignement Technique et de l'enseignement Général (IEN ET-EG). Vous trouverez les adresses mél de tous les inspecteurs sur le site académique. Le secrétariat des IEN est à votre disposition : ce.iem@ac-nantes.fr

Adressez-vous, pour vos projets, à votre cheffe ou chef d'établissement



Vos contacts pour enrichir votre enseignement

L'action culturelle

Vous souhaitez enrichir la dimension culturelle de votre discipline, contribuer à l'enseignement de l'histoire des arts ou bien développer la capacité d'expression ou de création des élèves ?

La Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) est à votre service.



Pour en savoir plus : www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique – action éducative et pédagogie – éducation artistique et culturelle.

Contact : ce.daac@ac-nantes.fr

Les relations et les échanges européens et internationaux

En matière de programmes européens et internationaux, vous trouverez les réponses à vos questions et l'accompagnement nécessaire auprès de la Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC).



Pour en savoir plus : www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique – action éducative et pédagogie - action internationale.

Contact : ce.dareic@ac-nantes.fr

Les innovations et les expérimentations

Vous souhaitez, en équipe pédagogique, créer ou tester de nouvelles organisations pour mieux faire réussir les élèves ?

La Conseillère Académique Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE) a pour mission de vous accompagner dans votre démarche.



Pour en savoir plus : www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique - action éducative et pédagogie - innovation, expérimentation.

Contact : ce.cardie@ac-nantes.fr

Le numérique

Vous souhaitez développer tout le potentiel offert par le numérique pour renouveler votre enseignement, faire connaître et mutualiser vos pratiques professionnelles innovantes dans ce domaine ?

La Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif (DRANE) est votre interlocuteur privilégié.



Pour en savoir plus : www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique - action éducative et pédagogie - numérique et enseignement.

Contact : ce.dan@ac-nantes.fr

Le travail sur les médias

Vous souhaitez engager un travail sur les médias avec vos élèves ? La Délégation Académique à l'Action Éducative et à la Pédagogie (DAEP) vous apporte les conseils dont vous avez besoin.



Pour en savoir plus : www.ac-nantes.fr rubrique espace pédagogique - dossiers, dispositifs et enseignements transversaux - éducation aux médias (CLÉMI)

Contact : clemi@ac-nantes.fr

Revaloriser le métier d'enseignant

La revalorisation des enseignants : une reconnaissance du métier et de l'engagement des professeurs pour la réussite de tous.

En mai 2023, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a annoncé un plan ambitieux de revalorisation de la rémunération des enseignants.

Cette augmentation permettra de remplir un double objectif. D'abord, donner à l'école les leviers pour améliorer la qualité du service public de l'éducation dans l'intérêt de la réussite des élèves. Ensuite, rendre plus attractif un métier qui, aujourd'hui, attire moins que par le passé.

Ainsi, 3 milliards d'euros ont été consacrés à la revalorisation de tous les professeurs à la rentrée 2023 selon différents axes :

- **Une revalorisation sans condition pour tous les professeurs, qui a permis notamment aux professeurs en début de carrière de bénéficier d'une rémunération minimum de 2 000€ nets par mois ;**
- **Des gains de rémunération liés à des missions complémentaires pour les professeurs volontaires ;**
- **Un déroulé de carrière plus favorable avec des accès aux grades supérieurs facilités.**

Cette revalorisation est un pas supplémentaire dans la reconnaissance de l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale.

Elle vient s'ajouter aux plans de requalifications ambitieux d'ores et déjà annoncés et mis en œuvre impactant toutes les filières et toutes les catégories de personnels (opérations de requalification de la filière administrative, évolution statutaire des AESH, mesures du Grenelle de l'Éducation...).

Vos droits et obligations

En tant que personnel de l'Éducation nationale, vous avez le statut d'agent de la fonction publique (loi du 13 juillet 1983).

- En tant que fonctionnaire ou agent contractuel, vous bénéficiez de droits fondamentaux (rémunération après service fait, droit aux congés, droit syndical et droit de grève, droit à la protection juridique, etc.).
- En tant que fonctionnaire ou agent contractuel, vous devez respecter un ensemble d'obligations correspondant à la déontologie du service public (obéissance hiérarchique, neutralité, devoir de réserve).

La gestion de votre carrière

Dans l'académie de Nantes, la gestion administrative et financière de votre dossier est réalisée par le même gestionnaire. Vous avez donc un interlocuteur unique pour toutes vos questions, qu'elles concernent votre traitement ou l'actualisation de votre dossier de carrière.

Vous êtes	Votre contact SIDEEP*	
Enseignant 1 ^{er} degré public titulaire ou contractuel	Loire-Atlantique	ce.sideep44@ac-nantes.fr
	Maine-et-Loire	ce.sideep49@ac-nantes.fr
	Mayenne	ce.sideep53@ac-nantes.fr
	Sarthe	ce.sideep72@ac-nantes.fr
	Vendée	ce.sideep85@ac-nantes.fr

Vous êtes	Votre contact	
Enseignant 2 nd degré, psychologue de l'Éducation nationale 1 ^{er} et 2 nd degrés ou personnel d'éducation	La Division des Personnels Enseignants, d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale (DIPE) au rectorat	ce.dipe@ac-nantes.fr
Enseignant contractuel	La Division des Personnels Enseignants, d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale (DIPE) au rectorat	dipe5@ac-nantes.fr

Vous êtes	Votre contact	
Personnel administratif, technique, de santé, social (ATSS), d'encadrement, ou personnel "Jeunesse et Sport" (PTP)	La Division des Personnels Administratifs, Techniques, de santé, sociaux ou d'Encadrement (DIPATE) au rectorat	ce.dipate@ac-nantes.fr ou par téléphone (consulter l'annuaire en ligne)
Contractuel ATSS et personnel Jeunesse et Sport	La Division des Personnels Administratifs, Techniques, de santé, sociaux ou d'Encadrement au rectorat	ce.dipate@ac-nantes.fr ou par téléphone (consulter l'annuaire en ligne)

Pour contacter le gestionnaire de votre dossier

Enseignant du 1^{er} ou du 2nd degré, CPE ou personnel d'orientation, utilisez le service en ligne I-Prof :
<https://bv.ac-nantes.fr/iprof/>

Important!

Votre interlocuteur privilégié est votre IEN ou votre chef d'établissement, quel que soit l'objet de votre question.

* Service Inter Départemental de gestion des Enseignants des Écoles Publiques

Le mentorat au bénéfice des jeunes enseignants

Le mentorat des jeunes professeurs, le travail en équipe et la collaboration entre pairs se sont renforcés pour faciliter l'intégration des nouveaux personnels. Ces derniers disposent de conseils et d'accompagnement, dans une logique de développement personnel et professionnel.

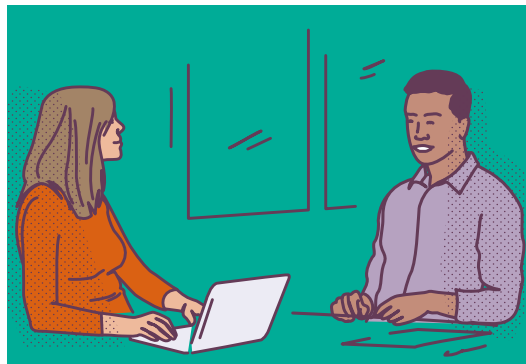
La gestion RH de proximité

La gestion RH de proximité s'appuie sur la mobilisation des acteurs :

- les primo-encadrants : chefs d'établissement, IA-IPR, IEN, personnels d'encadrement ;
- les services de ressources humaines de gestion et d'accompagnement ;
- les services d'accompagnement : Service Social en faveur des personnels, Médecine du Travail, Pôle Prévention ;
- les équipes CEP et CRHP en département :

Les conseillères en Évolution Professionnelle (CEP) accompagnent, de façon personnalisée, les agents publics dans leurs projets et parcours professionnels, les cadres et les responsables de la gestion des ressources humaines dans les processus de GRH, en particulier le recrutement et la mobilité. L'accompagnement des agents est mis en œuvre lors d'entretiens individuels et confidentiels. Les conseillères analysent le marché de l'emploi public et privé pour faciliter la mobilité et la reconversion des agents. Elles contribuent aux processus du recrutement et du déroulement des carrières (études, diagnostics, recommandations pour les services...) ainsi qu'à l'expertise des demandes de mobilisation des dispositifs de formation et de transition professionnelles, notamment du compte personnel de formation ou du dispositif "Passerelles" (détachement de personnels enseignants dans le corps des AAE). Elles coopèrent avec l'ensemble des acteurs de la gestion des ressources humaines en vue de favoriser des parcours professionnels valorisants. Elles animent également l'équipe des **conseillers RH de proximité (CRHP)**.

Implantés localement, sous la coordination des Conseillères en Évolution Professionnelle, les conseillers RH de proximité sont des personnels de l'académie qui ont accepté, en plus de leur activité principale, de s'investir pour assurer un rôle d'interface entre les personnels et les acteurs du réseau RH académique facilitant la relation des personnels avec leur administration, en dehors de tout lien hiérarchique.



Les conseillères et les conseillers RH de proximité apportent aux personnels qui les sollicitent et en toute confidentialité une écoute de premier niveau, analysent le besoin exprimé, les conseillent dans leurs démarches et les mettent en relation avec l'interlocuteur RH pertinent.

Le service social en faveur des personnels

Les missions du service social en faveur des personnels (SSFP) sont définies par la circulaire du 16-12-2021 publiée au B.O du 20-01-2022.

C'est un service spécialisé du travail présent dans les 5 départements de la région académique dont la mission est la prévention de la désinsertion professionnelle.

Le SSFP accueille, conseille et accompagne les personnels dans les domaines de l'activité professionnelle, de la santé, de la vie familiale et professionnelle et sur le plan économique.

Il se situe à l'interface de la vie professionnelle, personnelle et familiale.

Le SSFP s'adresse à l'ensemble des personnels fonctionnaires ou contractuels de droit public du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, y compris les personnels enseignants des établissements de l'enseignement privé sous contrat, tout au long de leur vie professionnelle. Il contribue également à l'action sociale en faveur de leurs ayants droit et aux agents pensionnés de l'État.

L'assistant social des personnels (ASP) accompagne les difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions comme les relations avec les collègues ou le public, le poste de travail, le devenir professionnel, l'épuisement professionnel.

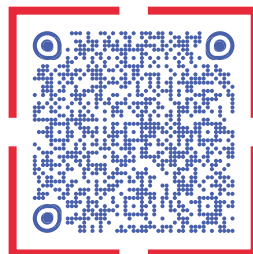
Il peut également intervenir lorsque la santé, le handicap, des événements familiaux ou des difficultés économiques ont des répercussions sur la vie professionnelle. Il facilite l'accès au droit, en particulier l'accès à l'action sociale académique.

Son action doit permettre aux agents d'identifier les leviers existants et leurs propres ressources afin d'améliorer leur vie personnelle et professionnelle dans le respect des exigences de fonctionnement de l'institution.

L'ASP participe à la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines tout en contribuant à la prévention et à la prise en compte des difficultés professionnelles.

À ce titre, il est appelé à intervenir auprès des services de gestion, des corps d'inspection, des services de médecine de prévention et auprès d'autres services, extérieurs à l'administration de l'Éducation nationale.

L'ASP est soumis au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal. Il s'agit d'une profession réglementée, son exercice est illégal sans diplôme d'état.



Vos droits à la formation

La création des Écoles Académiques de la Formation Continue (EAFC) est une concrétisation de l'engagement #12 du Grenelle de l'éducation : «faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante» et proposer une offre plus lisible, plus accessible, plus riche et mieux valorisée tout au long de la carrière.

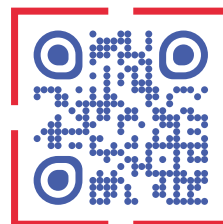
L'école académique de la formation continue propose le déploiement des actions de formation sous la forme de cycles de formation, déclinés selon les catégories de personnels, répondant à l'analyse des besoins exprimés et aux objectifs du schéma directeur et du projet académique.

DES PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHACUN

- **Personnalisés** pour répondre aux besoins spécifiques (individuels ou collectifs) et permettre à chacun de participer à la construction de son parcours de formation
- **De proximité** grâce à un déploiement sur tout le territoire, au plus près de l'environnement de travail des personnels
- **Activables** à tout moment dans l'année et tout au long de sa carrière
- **Transversaux** pour créer une culture professionnelle commune
- **Qualifiants** pour faire reconnaître et valoriser les nouvelles compétences, en lien avec les universités, les Inspé, les instituts de formation continue, etc.

Elle est organisée en 4 volets prioritaires, en lien direct avec la feuille de route des ressources humaines de l'académie de Nantes :

- 1- Se situer dans le système éducatif (accompagnement à l'entrée dans le métier)
- 2- Se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles (approche disciplinaire et transversale pour tous les métiers)
- 3- S'inscrire dans une dynamique de collectif de travail et de communautés d'apprentissage
- 4- Être accompagné dans ses projets d'évolution professionnelle (préparations aux concours, aux certifications, formations diplômantes, mobilité, mobilisation du compte personnel de formation, demande de congés formation...)



L'ensemble des offres à candidature individuelle, mais aussi des informations dédiées aux fonctionnaires stagiaires, sont disponibles sur la page web dédiée. N'hésitez pas à parcourir les rubriques thématiques et la FAQ.

L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

Accompagner, former, se former pour répondre aux défis du XXI^e siècle

PROJET ACADÉMIQUE 2023 2027

ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Excellence
Égalité des chances
Bien-être
Innovation



Les mobilités

Les mobilités sont plus que jamais plurielles. Le portail des territoires en ligne sur le site académique offre, notamment, un accès aux différents types de recrutements (personnes en situation de handicap, concours...) et au mouvement intra académique, mais il existe d'autres modes de mobilité.

Le mouvement national PoP (Postes à Profil) s'adresse aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés. L'objectif de ce dispositif est de proposer aux enseignants des postes qui requièrent des compétences et des aptitudes particulières en lien avec le projet de l'école ou de l'établissement, les caractéristiques territoriales ou les missions du poste. L'enjeu est de pourvoir les postes proposés, hors barème, par des profils adaptés aux exigences du poste. Le vivier de candidats est national.

La mobilité peut s'opérer à l'international (AEFE, Mission Laïque Française, Mutuelle Assurance de l'Éducation, Programme Jules Verne, ERASMUS pour les mobilités plus courtes mais pas seulement). Le service de la DAREIC du rectorat peut être sollicité pour de plus amples renseignements sur l'internationalisation des parcours.

La mobilité peut également se réaliser par le détachement dans un autre corps à l'image du dispositif "Passerelles" (cf. rubrique GRH de proximité page 36).

Enfin le recrutement est toujours possible **par la voie du concours** en particulier à l'interne.

Dès lors que ces différents types de mobilités permettent l'acquisition de nouvelles compétences, les personnels qui souhaitent se projeter vers ce type d'évolution de carrière doivent être encouragés et accompagnés dans leurs démarches.

À ce titre, une cellule mobilités-recrutements a été créée pour travailler sur l'attractivité de nos métiers et la mobilité interne et externe de l'ensemble des agents.

La Mission Académique de l'Encadrement

Le déploiement d'une politique RH de qualité en matière de management conduit à s'appuyer sur des dispositifs innovants permettant de repérer les cadres intermédiaires susceptibles d'évoluer et de les accompagner. En parfaite cohérence avec le travail réalisé au niveau national par la Direction de l'encadrement (DE), la Mission Académique de l'Encadrement (MAE) porte sur l'identification d'un vivier de talents mobilisables rapidement sur des fonctions d'encadrement et sur la mise en place d'un accompagnement individuel spécifique des personnels concernés.

Les instances de dialogue social

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a fusionné les Comités techniques (CT) et les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en un Comité social d'administration (CSA). De plus, elle a revu l'organisation des commissions administratives paritaires (CAP) pour les structurer désormais par catégorie statutaire, sauf cas particuliers. Ces nouvelles instances ont été mises en place à l'issue des élections professionnelles tenues en décembre 2022.

L'académie comprend 7 comités sociaux d'administration (CSA) : un CSA académique, un CSA spécial académique et un CSA spécial départemental par département. Chaque CSA dispose également d'une « formation spécialisée » pour traiter les questions de santé et de sécurité au travail.

L'académie s'engage à promouvoir un dialogue constructif et continu avec les représentants des personnels, mettant en œuvre des initiatives visant à favoriser les échanges, notamment par la tenue de groupes de travail et d'audiences régulières. L'académie a également conclu avec les représentants des personnels de direction une charte des pratiques de pilotage en EPLE signée en avril 2024.

Les représentants des personnels bénéficient d'un interlocuteur académique dédié, chargé de la mission dialogue social, qui suit l'ensemble des problématiques soulevées dans les différentes instances académiques et assure le lien entre celles-ci, avec les services, et sous l'autorité du Secrétaire général de l'académie.

Une boîte fonctionnelle est dédiée à ces échanges :

dialogue.social@ac-nantes.fr



Vos services et ressources numériques

Une charte académique régit les usages du numérique par les personnels de l'académie de Nantes. Elle définit les règles d'usage et de sécurité que l'institution et l'utilisateur s'engagent à respecter ainsi que les droits et devoirs de chacun.

Comment se connecter ?

L'accès à l'ensemble des services numériques se fait grâce à une combinaison identifiant/mot de passe qui vous est attribuée en même temps que votre adresse électronique à votre arrivée dans l'académie. Vous les recevrez par courrier dans votre établissement. Pour des raisons de sécurité, vous êtes invité(e) à changer immédiatement le mot de passe par défaut.

Suivez l'actualité de l'académie sur

www.ac-nantes.fr

et sur les réseaux sociaux



@academie-de-nantes



@acnantes



@academie_nantes

L'espace numérique Colibris, pour des échanges plus simples entre les personnels et l'administration

Vos démarches RH et vos échanges avec les services académiques sont progressivement dématérialisés sur l'espace numérique Colibris. Cette dématérialisation vise à faciliter l'accès aux démarches simplifiées et à fluidifier les relations avec les services.

La plate-forme Colibris est accessible depuis l'intranet Etna à l'aide de vos identifiants académiques.

Ce dispositif est également disponible via l'application mobile E-Colibris, qui permet d'accéder à un certain nombre de services de façon sécurisée.



Site web académique : ac-nantes.fr

Ce site présente l'académie dans sa globalité. Ses institutions et les établissements, la politique académique, les informations pratiques liées à la scolarité (inscriptions, orientation, examens, dates des congés...) ainsi que des dossiers d'actualité.

Il contient aussi des pages départementales. Elles présentent les directions des services départementaux de l'Éducation nationale et les informations pratiques liées à la scolarité sur les territoires.

www.ac-nantes.fr

Espace pédagogique

Il propose une base importante de ressources pédagogiques labellisées (1^{er} et 2nd degrés) ainsi que des informations institutionnelles disciplinaires et transversales.

Intranet académique Etna

Cet espace réservé aux personnels de l'académie sera disponible sous une nouvelle version à partir de la rentrée 2025. Il permet l'accès à un ensemble ressources :

- actualités proposées par les services académiques et départementaux ;
- applications (messaging, transfert et partage de fichiers, assistance, etc.) et catalogue des services numériques des agents ;
- informations RH ;
- documentation métier ;
- espace syndical.



e-lyco, l'ENT du 2nd degré

Tous les collèges et lycées publics de l'académie disposent du même environnement numérique de travail (ENT). C'est le fruit d'un projet partenarial avec le Conseil régional et les cinq Conseils départementaux des Pays de la Loire.

www.e-lyco.fr



e-primo, l'ENT du 1^{er} degré

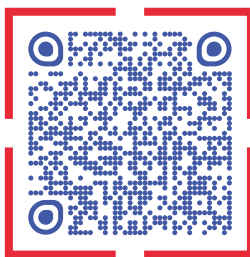
L'ENT e-primo est déployé dans 1 505 écoles publiques de l'académie de Nantes (80 %).

www.e-primo.fr

L'utilisation responsable du numérique

L'utilisation des outils numériques dans le cadre professionnel nécessite l'inscription des pratiques dans un cadre de confiance, tant pour les personnels que pour les élèves ou leurs familles. L'offre de service académique ou nationale garantit ce cadre de confiance. Le recours à des logiciels ou à des applications en dehors de cette offre de service nécessite au contraire de prendre un certain nombre de précautions.

Vous trouverez sur l'espace pédagogique du site web de l'académie des indications qui éclaireront vos choix et répondront à plusieurs questions que vous devez vous poser avant d'utiliser les outils numériques.



Des ressources mises à disposition par la Délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE) vous aideront à assurer votre sécurité numérique dans le cadre professionnel. D'autres vous accompagneront dans la mise en oeuvre de votre communication numérique.

Enfin, des liens vers des sites de référence vous permettront de mieux comprendre les problématiques liées à la protection des données à caractère personnel (RGPD), au droit à l'image, au droit de la propriété intellectuelle et à l'exception pédagogique.

Un guide du numérique responsable est également disponible et téléchargeable sur cet espace pédagogique. Il vise à fournir un ensemble de ressources pour aborder le numérique dans de bonnes conditions de sécurité, notamment en améliorant la prise de conscience de votre responsabilité dans les usages du numérique.



Victoria,
professeure des écoles.

S'engager auprès de ceux
qui se mettent au service
des autres, c'est ça être
assurément humain.



Assurément
Humain

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z -
Siège social : 148, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret. @Julien Magre

Votre Agence GMF :

1 rue du Général BUAT 44300 Nantes

ketty.moliere@gmf.fr

Votre traitement, vos prestations et remboursements de frais

Votre traitement

Pour que la prise en charge de votre traitement s'effectue dans les meilleures conditions, veillez à compléter **immédiatement** le dossier qui vous est remis par le secrétariat de la circonscription ou de l'établissement lors de votre prise de fonction.

Comment percevoir le supplément familial ?

Outre une photocopie de votre livret de famille et un certificat de scolarité pour les enfants ayant plus de 16 ans, vous devrez fournir, selon votre situation, certains documents (www.ac-nantes.fr - personnels et recrutement - rubrique guide des personnels/supplément familial).

Les frais de changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire pour frais de changement de résidence. Vous avez un an pour en faire la demande à compter de votre date d'installation. Renseignez-vous sur les conditions auprès du secrétariat de votre circonscription ou de votre établissement.

Frais de déplacement

Des droits à une indemnisation forfaitaire sont ouverts dans les cas suivants :

- **Personnels en service partagé (enseignants, administratifs, titulaires ou contractuels, etc.)**, affectés à un établissement principal et effectuant un complément de service, à l'année, dans un ou plusieurs établissements secondaires. Un ordre de mission permanent (OMP) valant autorisation d'utiliser son véhicule personnel garantit la couverture sociale d'un accident de travail. Les trajets pour se rendre dans le ou les établissements secondaires sont indemnisés. Les repas peuvent être indemnisés partiellement.
- **Les enseignants titulaires d'une zone de remplacement (TZR)** peuvent bénéficier de ce type d'indemnisation dès lors qu'ils sont affectés pour un remplacement à l'année dans un établissement distinct de leur établissement de rattachement et qu'ils ne bénéficient pas de ce fait de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR).
- **Personnels à fonction itinérante** : pour les personnels appelés à des déplacements permanents dans l'académie, une demande d'ordre de mission permanent est à établir, accompagnée, en cas de besoin, d'une demande d'utilisation d'un véhicule personnel. Ces demandes sont à renouveler au début de chaque année civile.

Attention : un ordre de mission permanent, assorti d'une autorisation d'utilisation du véhicule personnel, garantit la couverture sociale en cas d'accident du travail sur les trajets effectués. Il ne garantit pas, en revanche, le remboursement d'indemnités kilométriques, ce remboursement étant le cas échéant effectué, sauf accord préalable et explicite d'utilisation du véhicule personnel par l'autorité hiérarchique, sur la base du tarif SNCF 2^e classe.

La déclaration et le suivi de ces frais de déplacement se font dans l'application Chorus-DT accessible via le portail ETNA.

Votre protection sociale

Vous êtes fonctionnaire titulaire, fonctionnaire stagiaire

Vous devez obligatoirement vous rattacher à la caisse de sécurité sociale MGEN, seul organisme autorisé à gérer votre régime obligatoire.

Dès votre prise de fonction, un contact est indispensable avec votre agence départementale MGEN, afin d'effectuer les démarches obligatoires d'affiliation à la Sécurité sociale et permettre la création ou la mise à jour de votre carte Vitale ainsi que l'enregistrement du nom de votre médecin traitant.

Votre centre de sécurité sociale MGEN est lié à votre lieu d'affectation.



un numéro MGEN unique
www.mgen.fr

3676

**Service gratuit
+ prix appel**

Vous êtes contractuelle ou contractuel

Vous relevez toujours du régime général de la Sécurité sociale. Toutefois, vous avez la possibilité de demander votre affiliation à MGEN, organisme habilité à gérer le régime obligatoire de tous les agents de l'Éducation nationale.

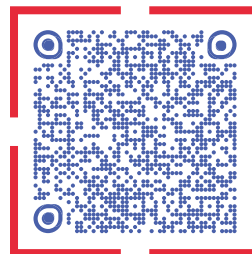
Pour toute question relative à vos droits en matière d'assurance maladie, les conseillers MGEN sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre choix, en tenant compte de votre situation professionnelle.



L'action sociale dans l'académie

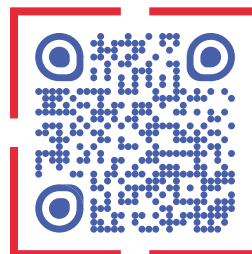
L'action sociale regroupe l'ensemble des prestations qui visent à faciliter les conditions de vie des agents et de leurs familles, notamment dans les domaines d'intervention suivants :

- les aides financières ;
- l'aide aux études des enfants ;
- l'installation et le logement ;
- les loisirs et la culture ;
- la garde d'enfants de moins de 6 ans ;
- les enfants handicapés ;
- la subvention repas.



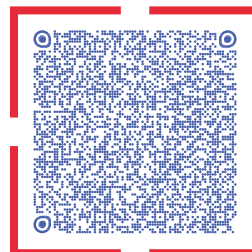
Préau

L'association nationale Préau a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne de tous les personnels de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, actifs et retraités. À travers un portail unique, Préau propose des offres à tarifs préférentiels pour de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques ainsi que des avantages commerciaux.



L'action sociale interministérielle (SRIAS)

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) est une instance régionale de dialogue social instituée auprès du préfet de région. Elle participe à la mise en œuvre de l'action sociale interministérielle au profit des agents publics rémunérés sur le budget de l'État (culture et loisirs, logement, petite enfance...).



Vous avez besoin d'aide...

Le Centre de Réadaptation de Nantes (CRN) et le réseau PAS

Le CRN, un accompagnement spécifique

Inauguré en 2016 par une convention de partenariat entre la MGEN et l'académie de Nantes, le CRN propose des dispositifs de remise en situation professionnelle dans le cadre d'une pratique accompagnée, fondés sur un travail d'équipe et de coopérations fortes avec les différents acteurs professionnels des services académiques.

Sur saisine de la médecine de prévention et des services des ressources humaines, le CRN répond à trois principales missions d'accompagnement individuel :

- l'organisation et le suivi des stages de réadaptation professionnelle ;
- le suivi et l'accompagnement des personnels bénéficiaires ;
- le suivi et l'accompagnement de bénéficiaires d'une période préparatoire au reclassement (PPR).

Le CRN peut également participer à des actions collectives destinées à maintenir dans leur emploi des personnels en fragilité professionnelle pour raisons de santé.

Le réseau Prévention Aide et Suivi (PAS)

Le réseau PAS, proposé par la MGEN en partenariat avec l'académie, est un dispositif gratuit et accessible à tous les personnels de l'Education nationale, adhérents ou non à la MGEN. C'est un dispositif d'accueil, d'écoute et de parole pour faire le point en toute confidentialité, dans le respect de la vie privée, du secret professionnel et médical. Le réseau délivre des réponses immédiates et adaptées à chaque situation, avec une orientation si nécessaire vers des dispositifs sociaux ou médicaux appropriés. Le service est accessible 24h/24 et 7 jours/7 au 0 805 500 005 (appel gratuit).

Le service de médecine de prévention

Le service de médecine de prévention a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Le correspondant handicap académique (correspondant-handicap@ac-nantes.fr) est également susceptible d'apporter aux personnels en situation de handicap des informations sur leurs droits et sur les possibilités qui leur sont offertes dans l'académie.

Vous souhaitez un accompagnement d'ordre juridique ?

Vous devez vous adresser à votre supérieur hiérarchique direct qui prendra l'attache du service concerné.

Vous souhaitez être accompagné(e) dans votre évolution professionnelle ?

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement continu dans votre parcours professionnel. Individuel ou collectif, cet accompagnement répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'administration.

Cet accompagnement recouvre :

- des rencontres avec la direction des ressources humaines (DRH, conseillers en évolution professionnelle) ;
- des visites conseils effectuées par les personnels d'inspection ;
- des interventions de conseillers pédagogiques pour le 1^{er} degré ;
- des interventions de personnels de direction ;
- des interventions de formateurs.

Il peut avoir deux objectifs :

- remédier à des difficultés dans l'exercice de votre métier ;
- envisager une évolution de carrière.

Les médiateurs académiques

Le médiateur académique intervient au service des usagers ou des personnels pour résoudre les litiges persistants avec les services académiques, les écoles, les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur.

Pour savoir dans quels cas vous pouvez faire appel aux médiateurs académiques qui officient dans l'académie de Nantes, et quelle procédure respecter, consultez l'intranet ETNA : rubrique "ressources humaines / informations pratiques".

Vous cherchez des informations sur votre retraite

Consultez l'intranet ETNA : rubrique "ressources humaines / informations pratiques".

Vous y trouverez tous les renseignements et des documentations pour vous aider, ainsi qu'un lien vers le site ensap.gouv.fr : l'espace numérique sécurisé des agents publics de l'État.

C'est également sur ce site que vous aurez accès à vos bulletins de salaire.

Retrouvez les coordonnées de vos interlocuteurs en consultant l'intranet :
ETNA
rubrique "ressources humaines / informations pratiques"

*Santé, prévention et sécurité**L'accompagnement des personnels en situation de handicap*

Depuis la loi du 11 février 2005 le principe du droit à compensation du handicap et au devoir de solidarité de l'ensemble de la société est énoncé à l'égard des personnes en situation de handicap.

Les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Ce sont des personnes qui disposent d'un justificatif d'éligibilité, par exemple la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), les victimes d'accidents du travail ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente partielle (IPP), les titulaires de certains types de pension d'invalidité, les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH), etc. Les BOE bénéficient de droits spécifiques favorisant leur intégration professionnelle et le maintien dans leur emploi (aménagement matériels, bonification des chèques vacances, etc.).

Afin de pouvoir bénéficier de ces dispositifs, les personnels en situation de handicap sont invités à se faire connaître auprès de leur employeur en leur transmettant un justificatif d'éligibilité.

Le plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations

En application du nouveau plan national d'action pour l'égalité femmes hommes, l'académie a engagé la rédaction d'un nouveau plan d'action académique pour la période 2025-2027. Ce nouveau plan, qui s'appuiera notamment sur les actions déjà conduites, s'articulera avec le projet académique et la nouvelle feuille de route RH afin de poursuivre l'accompagnement et la construction du parcours professionnel de chaque personnel de l'académie, dans le respect des valeurs d'égalité professionnelle.

Le plan s'inscrit dans la démarche de labellisation « Égalité et diversité » engagée par le Ministère et se constituera autour de 7 axes :

- Conforter la gouvernance des politiques académiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations ;
- Favoriser la mixité des métiers et l'égal accès à toutes les fonctions et responsabilités dont celles d'encadrement ;
- Évaluer, prévenir et le cas échéant traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ;
- Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et favoriser l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
- Prévenir et traiter les actes de violence (dont violences sexuelles et sexistes), de harcèlement moral ainsi que les agissements sexistes ;
- Agir pour la santé des femmes au travail ;
- Communiquer, sensibiliser, former pour installer une culture de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La santé et la sécurité au travail

L'académie prend les mesures nécessaires pour la protection de la sécurité et de la santé, et pour l'amélioration des conditions de travail de ses personnels. En s'appuyant sur les principes généraux de prévention définis dans le code du travail, elle met en œuvre des actions de prévention sur les risques professionnels.

Les orientations académiques en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail s'inscrivent dans le cadre des orientations générales de la fonction publique et dans le cadre des orientations stratégiques annuelles du ministère de l'Éducation nationale.

Les acteurs et les outils de la prévention :

- Les Conseillers de Prévention Académiques (CPA) et Départementaux (CPD) et les Assistants de Prévention des risques professionnels (AP)

Les CPA et CPD interviennent dans la prévention des risques professionnels. Les conseillères de prévention assurent l'animation et la coordination du réseau des assistants de prévention. Elles sont chargées de la mise en œuvre de la prévention, de l'information et de la formation en santé et sécurité au travail.

Les assistants de prévention assistent et conseillent les chefs d'établissement ou de service dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en œuvre d'une politique de prévention.

- Le Psychologue chargé de mission en santé au travail

Il effectue des interventions en vue de prévenir les risques psychosociaux et de contribuer à un climat propice à la santé au travail. Il a un rôle de conseil et d'accompagnement dans l'analyse des risques psychosociaux et la mise en œuvre et création de plan de prévention les concernant. Il intervient également auprès de collectif de travail en tension ou en situation de crise. Le psychologue chargé de mission santé au travail n'est pas un psychologue clinicien. De ce fait, il n'est pas amené à prendre en charge les problématiques individuelles ou psychopathologiques.

Son rôle s'inscrit en complémentarité avec les conseillères de prévention, l'inspectrice Santé et Sécurité au travail, les médecins du travail et les assistantes sociales.

- La chargée de mission Égalité, Qualité de Vie au Travail

Elle a pour objectif la prévention et la lutte contre toutes formes de discriminations. Elle veille notamment à la mise en œuvre au niveau académique, du plan national pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui inclut la prévention et le traitement des violences sexistes et sexuelles, discriminations et harcèlement. Elle joue également un rôle de conseil et d'accompagnement à la mise en place d'actions, y compris de formation, qui ont pour objet l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail. Ces actions portent par exemple sur le sens accordé au travail, son organisation, son environnement, sa qualité et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

- L'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST)

L'ISST contrôle l'application de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail dans les écoles publiques et les établissements du second degré publics ainsi que les services.

Dans ce cadre, elle fait des propositions, aux chefs de service intéressés, d'amélioration des mesures de prévention. Elle apporte également une expertise réglementaire et technique et conseille l'autorité académique sur les questions relatives à la santé et à la sécurité au travail.

- La Formation Spécialisée des Comités Sociaux d'Administration (FS CSA)

Cette instance peut être académique (formation spécialisée du CSA académique et formation spécialisée du CSA spécial académique) ou départementale (une formation spécialisée par CSA spécial départemental).

Elle contribue à la préservation des mesures d'hygiène, à la protection de la santé, de la sécurité et des conditions de vie au travail selon les dispositions réglementaires.

Elle dispose d'une capacité de proposition en matière d'actions de prévention et procède à des visites régulières d'établissements et de services relevant de sa compétence.

- Le DUERP, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Il intègre l'ensemble des risques professionnels auxquels les personnels ainsi que les élèves des filières techniques et professionnelles sont susceptibles d'être exposés. L'état des lieux des risques s'inscrit dans une démarche d'évaluation participative qui prend en compte les différentes natures de risques : humains ; organisationnels ; techniques et matériels.

Il doit déboucher sur la mise en œuvre d'actions de prévention.

- Le RSST, Registre de Santé et Sécurité au Travail

Ce registre est mis à la disposition de tous les agents et usagers afin de pouvoir consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

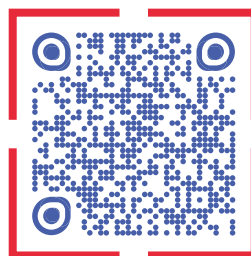
Ce registre est tenu par les assistants de prévention.

Cellule académique d'écoute et de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et violences sexistes et sexuelles

Une cellule académique dédiée aux signalements des violences sexuelles et sexistes, du harcèlement et des discriminations au travail a été mise en place à destination de tous les agents. Elle offre un espace d'écoute et d'orientation dans le respect strict de confidentialité et de neutralité. Le cas échéant, elle permet d'alerter les autorités compétentes, d'accompagner, de protéger la victime et de traiter les faits signalés.



VOUS ÉCOUTER - VOUS PROTÉGER - VOUS AIDER





Calendrier des temps forts 2025-2026

- Journée nationale du sport scolaire 17 septembre 2025
- Semaine européenne du développement durable du 18 septembre au 8 octobre 2025
- Journées européennes du patrimoine 20 et 21 septembre 2025
- Fête de la science 3 au 13 octobre 2025
- Journée mondiale de la santé mentale 10 octobre 2025
- Dictée d'ELA 13 octobre 2025
- Journée nationale et internationale de lutte contre le harcèlement scolaire 6 novembre 2025
- Semaine Ecole-Entreprise du 17 au 23 novembre 2025
- Semaine de l'Industrie du 17 au 23 novembre 2025
- Semaine de la maternelle 24 au 28 novembre 2025
- Journée internationale des personnes en situation de handicap 3 décembre 2025
- Journée de la laïcité 9 décembre 2025
- Journées des Cordées de la réussite 3 au 8 février 2026
- Journées de la persévérance scolaire 16 au 20 février 2026
- Semaine des mathématiques 14 au 25 mars 2026
- Semaine des langues vivantes du 16 au 20 mars 2026
- Journée mondiale de lutte contre les discriminations LGBT 28 juin 2026



Glossaire

- AEFE** : Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
- AESH** : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
- AP** : Assistant de Prévention des risques professionnels
- ASH** : Adaptation Scolaire et scolarisation des élèves Handicapés
- ATSS** : Personnel Administratif, Technique, de Service et de Santé
- CAFA** : Centre Académique de Formation Administrative
- CAP** : Commission Administrative Paritaire
- CARDIE** : Conseiller Académique Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation
- CFA** : Centre de Formation d'Apprentis
- CEP** : Conseiller en Évolution Professionnelle
- CLA** : Contral Local d'Accompagnement
- CLEE** : Comité Local École-Entreprise
- CLEMI** : Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information
- CNR** : Conseil National de la Refondation
- CTEVS** : Conseillère Technique Établissements et Vie Scolaire
- CPA** : Conseiller de Prévention Académique
- CPD** : Conseiller de Prévention Départemental
- CRHP** : Conseiller RH de Proximité
- CRN** : Centre de Réadaptation de Nantes
- CTSS** : Conseiller Technique de Service Social
- CSA** : Comité Social d'Administration
- DAAC** : Délégation Académique à l'Action Culturelle
- DAEP** : Délégation académique à l'Action Éducative et à la Pédagogie
- DAFPE** : Délégation Académique à la Formation des Personnels d'Encadrement
- DRAFFIC** : Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue
- DRANE** : Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif
- DAPP** : Division Académique des Pensions et des Prestations
- DAPSI** : Délégation Académique à la Persévérance Scolaire et à l'Insertion
- DAREIC** : Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération
- DASEN** : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
- DE** : Direction de l'encadrement
- DEP** : Division de l'Enseignement Privé
- DIPATE** : Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement
- DIPE** : Division des Personnels Enseignants
- DNB** : Diplôme National du Brevet

- DRAJES** : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- DRARI** : Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation
- DRH** : Direction des Ressources Humaines
- DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- EAFC** : École Académique de la Formation Continue
- ENT** : Environnement Numérique de Travail
- EREA** : Établissement Régional d'Enseignement Adapté
- ETNA** : Espace de Travail Numérique Académique
- GRETA** : Groupement Régional d'Établissements
- GRH** : Gestion des Ressources Humaines
- IA-IPR** : Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional
- IEN** : Inspecteur de l'Éducation Nationale
- IEN-EG** : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Enseignement Général
- IEN-ET** : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Enseignement Technique
- IEN-IO** : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation
- ISST** : Inspecteur Santé et Sécurité au Travail
- LNC** : Lycée de la Nouvelle Chance
- MAE** : Mission Académique de l'Encadrement
- PAF** : Plan Académique de Formation
- PsyEN** : Psychologue de l'Éducation nationale
- **Eda** : Éducation développement et apprentissage (1^{er} degré)
 - **Edo** : Éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (2nd degré)
- REP** : Réseau d'Éducation Prioritaire
- RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données
- RSST** : Registre Santé et Sécurité au Travail
- SDJES** : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- SDSA** : Service Défense et Sécurité Académique
- SIDEEP** : Service Inter-Départemental de gestion des Enseignants des Écoles Publiques
- ULIS** : Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire
- UNSS** : Union Nationale du Sport Scolaire
- USEP** : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Pour les personnels de l'académie
victimes d'un usage malveillant du numérique**



“Numérique responsable”

**Pour signaler des problèmes de
sécurité, des usages malveillants...**

assistance.ac-nantes.fr



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ce guide d'accueil **2025-2026**

est également téléchargeable à l'adresse suivante :

alexandrie.ac-nantes.fr



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Nantes
BP 72 616 - 44 326 Nantes CEDEX 3
T 02 40 37 37 37 - F 02 40 37 37 00

www.ac-nantes.fr



Credit photos : Gettyimages.



**LA BANQUE
DU MONDE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA RECHERCHE
ET DE LA CULTURE**

**Une banque créée
par des collègues,
ça change tout.**

ENEZ NOUS RENCONTRER

Crédit Mutuel Enseignant Nantes

32 rue des Marsauderies 44300 NANTES

02 51 88 67 67

3625000@creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
Enseignant Nantes



mgen[★]

GRUPE **vyv**

On s'engage mutuellement

Sofia a choisi l'Éducation nationale et la mutuelle qui va avec. Et vous ?

**3 mois
offerts***

MGEN protège votre santé et votre avenir

Des couvertures complètes qui s'adaptent parfaitement à votre vie et à votre profession.

- **Complémentaire santé** : vos frais de santé remboursés avec la garantie d'un reste à charge réduit chez le médecin, à l'hôpital, en dentaire, optique, médecines douces...
- **Téléconsultation sans RDV** : complémentaire au parcours de soins et incluse dans vos garanties santé, accessible 24h/24 et 7j/7.
- **Prévoyance intégrée** : des allocations pour sécuriser vos revenus en cas d'arrêt de travail.
- **Actions sociales et solidaires**** : des aides financières pour faire face aux coups durs ou à un retard de salaire.

MGEN soutient votre parcours dans l'enseignement

Des services et des outils pédagogiques innovants pour vous aider tout au long de votre carrière.

Pour en savoir plus



Contactez-nous au :
dites « RDV Rentrée »

3676

Service gratuit
* prix appel

MGEN. Première mutuelle des agents du service public

* 3 mois d'exonération de cotisations lors d'une première adhésion pour le Membre Participant actif nouvel entrant et le Bénéficiaire conjoint et/ou enfant à condition d'adhérer en même temps que le Membre Participant.
** Ces allocations sont prises sur une dotation déterminée annuellement par l'Assemblée générale en fonction des ressources de la mutuelle. Elles sont accordées sur une étude de votre dossier et sous conditions de ressources.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du Livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max Hymans -75748 PARIS CEDEX 15.
Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle. DIRCOM MGEN - 2305-PR-Education nationale - Photo : © Getty Image